

## Chronique de documentation

G. P.

Volume 14, Number 4, 1947

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103088ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103088ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

P., G. (1947). Review of [Chronique de documentation]. *Assurances*, 14(4), 178–186. <https://doi.org/10.7202/1103088ar>

## Chronique de documentation

par

G. P.

178

**Lexique technique de l'automobile** (Français-anglais, anglais-français) Éditions J. et R. Seunac, Paris.

Ce lexique est l'œuvre de trois auteurs, MM. Hazard, Delpeyroux et Valin, qui ont eu pour objet de faciliter les relations entre les services techniques alliés durant la guerre, à l'aide d'un vocabulaire de l'automobile. On a réuni en un lexique :

1) les termes techniques utilisés dans les notices d'instructions et d'entretien qui accompagnent les véhicules d'origines anglaise ou américaine;

2) « les mots les plus courants en matière de routes, outillage, machine-outils, constructions mécaniques et métallurgiques ».

Destinée aux techniciens de l'armée motorisée, cette brochure de cent vingt pages peut également être utile aux traducteurs et à ceux qui, parlant français ou anglais, désirent s'exprimer en termes exacts.

**Les assurances au point de vue économique et social**, par Jean Fourastié, Commissaire-contrôleur au Ministère des finances. Payot, éditeur à Paris. Prix 140 fr.

Dans la préface de son livre, l'auteur écrit ceci : « Le contraste est frappant entre la pauvreté, ou même l'inexistence des études économiques sur l'assurance et l'abondance ou

même la richesse de la littérature juridique traitant du même sujet ». C'est cette lacune dont M. Fourastié cherche à combler certains aspects. On trouve dans la première partie de son livre une étude théorique assez étendue sur le coût, l'offre et la demande, la production et l'utilité marginale en assurance. Dans la seconde, l'auteur présente de nombreuses statistiques et un aperçu intéressant de l'assurance en Suisse et en France et du marché international des assurances.

179

Voilà un livre bien différent des maints ouvrages américains où le détail empêche souvent d'apercevoir l'essentiel.

**Six années d'assurances, 1939-1945**, L'Argus, 2, rue de Châteaudun, Paris.

Le courrier de France nous apporte également un livre où l'on s'est efforcé de réunir en un ouvrage de deux cents pages les changements apportés à la pratique et à la législation de 1935 à 1945, en l'absence des soldats prisonniers en Allemagne ou ailleurs et des émigrés qui ont perdu le contact avec la France durant la guerre. Cet ouvrage est né d'une pensée généreuse : servir, lit-on en première page. Pour faciliter l'étude de la pratique aux intéressés, on donne d'abord les modifications survenues, dans chaque domaine, de l'assurance sur la vie et contre l'incendie. Puis, on complète les renseignements en classant sous chaque rubrique une bibliographie des articles et des livres parus depuis 1939. Le livre est suivi d'un index alphabétique et analytique.

**Les cahiers de l'assurance populaire.** — *Notions professionnelles élémentaires*, par G. Corneau et H. Duval. L'Argus, 2, rue de Châteaudun, Paris 1945.

En trois plaquettes d'une trentaine de pages chacune, les auteurs étudient l'assurance populaire, que l'on appelle souvent industrielle ici, du nom américain *Industrial Insurance*. L'assurance populaire, c'est cette assurance émise par faibles

tranches, que des intermédiaires patients et tenaces vendent aux petites gens, à un prix beaucoup plus élevé que l'assurance ordinaire. En Angleterre et aux États-Unis principalement, cette forme d'assurance a pris une grande importance à la faveur d'une vente tenace, bien organisée et bien suivie. Des sociétés considérables comme la Metropolitan et la Prudential of America aux États-Unis et la Prudential of London en Angleterre en ont tiré la plus grande partie de leurs ressources.

Il est intéressant de lire cette étude d'une branche de l'assurance, dédaignée par les as de la vente, mais qui apporte à beaucoup de monde la pitance journalière. Claire, quoique nécessairement simplifiée, elle apporte, à nous de langue française, des textes intéressants que nous pourrions utiliser avec fruit en les adaptant à nos besoins. Tel quel, ces plaquettes donnent des explications simples et précises d'opérations que les textes anglais ou américains ne permettent pas toujours de faire saisir à des débutants ou à des praticiens dont la connaissance de l'anglais n'est pas suffisante.

**A dictionary of Insurance Terms, How to Understand Insurance and buy it intelligently.** Employers Mutual Liability Insurance Company of Wisconsin.

Le titre est un peu prétentieux pour une plaquette de soixante pages. La deuxième partie est mieux que la première, cependant. Il s'agit, en somme, d'un petit lexique bien fait, que les *Employers Mutuals of Wausaw*, Wisconsin mettent à la disposition du public. Il contient des définitions fort bien faites de termes qu'on emploie dans les assurances de responsabilité et d'accidents aux États-Unis. Si le titre est d'intérêt uniquement publicitaire, l'ouvrage est intéressant parce qu'on s'est efforcé de ramener à l'essentiel l'explication de termes techniques que les dictionnaires et les encyclopédies ne contiennent pas généralement. De cela et de la présentation typographique, il faut louer l'auteur et les sociétés qui mettent cette

source de documentation à la disposition du public. Ainsi faite la publicité de l'assurance est excellente et elle peut rendre de grands services.

**Les publications de la National Fire Protection Association,**  
Boston, Mass.

Un mot d'abord d'un dépliant qui donne l'historique, un aperçu des initiatives et la liste des livres, plaquettes et tirés à part d'articles parus sous les auspices de la grande Association américaine. On sait ce qu'elle est et ce qu'elle fait, mais il est intéressant de voir son œuvre résumée. Il est bon que périodiquement l'on sache les services que la N.F.P.A. rend depuis plusieurs années.

181

Le *Quarterly d'octobre* 1946 contient les rapides analyses ordinaires d'incendies survenues durant le trimestre précédent, une étude statistique des incendies survenus en 1945, avec la répartition entre les diverses catégories de risques et une étude précise et intéressante sur la ventilation des fours et séchoirs. Celui de juillet 1946 étudie, entre autres choses, les incendies survenus dans deux hôtels, l'un à Chicago et l'autre à Dubuque. On y trouvera un rapport technique sur les causes du sinistre, et l'étude des dommages.

*Must Stores Burn?* Si le titre frappe immédiatement le lecteur, la brochure ne le déçoit pas. On y trouve une analyse des principaux risques que le feu fait courir aux petits et grands commerçants. Les dossiers de l'Association sont remplis de cas vécus. C'est là qu'on a puisé des exemples qui illustrent le risque mieux que de longues gloses. Dans un second chapitre, l'auteur apporte des solutions sous le titre « The Cures »: *Why automatic Protection? What can be done about basements? Are night Fire inevitable? Don't be Fooled by Brick Walls? Who are your neighbors? Whose Responsibility is it? Defeating the Common Hazard?*

Sous une forme familière et en des formules ramassées, on a dans cette petite brochure d'excellentes suggestions, à un moment où brûler est moins que jamais payant.

182

*The Fireman's responsibility in Arson detection* indique aux pompiers ce qu'il faut faire dans les cas d'incendie volontaire pour permettre aux autorités compétentes de faire les constatations d'usage. Si cette méthode de travail était plus répandue, elle permettrait d'obtenir à temps les indications qui permettent de prouver le crime. L'incendie volontaire est un des délits les plus difficiles à établir, si l'incendiaire est habile. Pour y arriver, il faut que des indices précis soient recueillis au moment même où les pompiers pénètrent dans l'immeuble en flamme. C'est avec une collaboration aussi exacte que raisonnée que l'on parviendra à prouver la faute et ainsi à venir à bout de criminels dont les actes sont aussi dangereux pour les biens que pour la personne d'autrui.

Avec *Fire and the Air War*, on aborde un champ plus vaste, celui de la lutte contre l'incendie menée durant la guerre dans les pays belligérants. On trouve, dans ce livre abondamment illustré, des études très variées sur les mesures prises en Angleterre, en Allemagne et au Japon, et le rapport officiel du bombardement de Hiroshima et de Nagasaki.

Pour terminer, deux ingénieurs de la *National Fire Protection Association* tirent quelques conclusions des recherches faites durant la guerre pour détruire aussi bien que pour protéger les propriétés menacées. L'impression que laisse ce livre, c'est la grande menace qui pèse sur le monde, si l'on doit jamais subir une autre guerre, plus terrible encore pour les civils que celle de 1939.

**Lesson plans on practical firemanship.** War Department, Washington.

En première page, cette brochure contient la note suivante: « *T. M. 5-693, Lesson Plans on Practical Firemanship,*

*is published for the information and guidance of all concerned. By order of the Secretary of War ».*

L'intention est évidente. La brochure est destinée à former des pompiers qui, en temps de guerre rendront des services d'autant plus grands qu'ils seront mieux préparés. En temps de paix, la méthode de formation peut également être utile.

Le document n'apporte pas de renseignements précis. Il donne plutôt un programme d'enseignement, de formation théorique et pratique. C'est donc plus une méthode qu'une source de renseignements. Le document vaut qu'on le signale.

183

**Questions and Answers for Examination for Applicants, for Agents' licenses.** Department of Insurance, Ontario.

Plaquette de 45 pages où l'on a ramassé les connaissances élémentaires que les autorités ontariennes jugent essentielles à l'obtention du permis d'agent dans la province. Sous la forme de questions et de réponses, c'est la somme que l'on exige du candidat-agent, à qui jusqu'ici on accordait la patente sur sa bonne mine, sa signature et en échange d'un chèque visé par la banque. C'est une première étape vers l'examen sérieux, solide qui, un jour, l'espérons-nous en toute naïveté, fera de l'agent sinon un théoricien, du moins un homme ayant la préparation voulue pour rendre de réels services à ses clients, sans attendre d'avoir commis un nombre suffisant d'erreurs et de bévues aux frais et dépens de ses assurés. L'Ontario nous *dame le pion* une fois de plus puisque notre manuel n'existe qu'à l'état de projet.

**Congrès H.E.C.,** octobre 1945. Association des licenciés de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal.

On trouvera dans cette brochure les travaux présentés au Congrès tenu en octobre 1945 par les anciens élèves de l'École

des Hautes Études Commerciales de Montréal. Signalons, en particulier, les titres suivants qui ont trait aux assurances :

*Orientation Professionnelle et assurance-vie,*  
par Émile Daoust.

*Pour une corporation des agents et des courtiers en assurance,*  
par Gérard Parizeau.

184

*L'assurance-chômage, élément de sécurité sociale au Canada,*  
par Louis-J. Trottier.

*Le facteur humain en assurance-automobile,*  
par Étienne Crevier.

*Mission de l'assurance mutuelle contre l'incendie,*  
par Gaston Leblanc.

*Le triangle de l'assurance-vie,* par Lucien Ladouceur.

*Les droits du bénéficiaire d'une police d'assurance-vie dans la Province de Québec,* par Paul Vallerand.

*Étude comparée des diverses modalités d'assurance,*  
par Thuribe Belzile.

**Traité pratique de la responsabilité civile,** par Henri Lalou,  
Doyen de la Faculté libre de droit de Paris. 3e édition,  
1943. Librairie Delloz.

La troisième édition de cet ouvrage, parue durant la guerre, nous parvient de Paris. On y trouve une étude d'ensemble extrêmement intéressante sur la théorie et la jurisprudence en matière de responsabilité civile : responsabilité du fait d'autrui (père et mère, artisans, maîtres et commettants) des animaux et des choses qu'on a sous sa garde, responsabilité des fonctionnaires et des personnes morales publiques (État, départements, communes).

Voilà un ouvrage qui peut nous être utile, même s'il traite de mœurs et d'habitudes juridiques qui ne sont pas les nôtres.



Nous le signalons aux avocats et à ceux qui recherchent, dans les textes publiés en France, le vocabulaire dont notre langue technique a un besoin pressant et une méthode de travail.

**The Business Law of Aviation**, par Gerald O Dykstra et Lilian G. Dykstra, McGraw-Hill Book, Company, New York. Prix : \$4.00.

Bien différent est ce livre qui traite du droit de l'aviation aux États-Unis. C'est un recueil de jugements, conçu à la manière anglaise ou américaine, c'est-à-dire sans aucune recherche d'ordre, d'idées générales, de principe, de théorie. La règle ne venant pas d'un ensemble d'idées générales solidement établies à l'avance, il n'y a pas à demander à ce livre des directives théoriques sur le droit de l'aviation. Qu'on y cherche seulement le texte de certaines lois et les opinions exprimées par les juges qui ont eu à les interpréter dans des cas précis.

185

Après avoir noté que le droit de l'aviation n'existe pas en soi puisqu'il emprunte ses éléments à l'édifice juridique en général, les auteurs écrivent ceci: « *The purpose of this compilation of cases covering the various phases of aircraft law is to give a conception of the legal background and problems in this field, which undoubtedly will constitute the transportation development of the future* ».

On consultera cet ouvrage avec intérêt, même si la lecture en est rendue ardue par des textes inutilement longs, dont il aurait été plus simple à notre avis d'extraire le sens général.

**Business Interruption Insurance**, Annual or Three Year Policies? Use and Occupancy or Profits Policy? Premium Adjustment Clause. — Guardian Assurance Company.

Publiés par les soins de la Guardian, ces trois fascicules méritent d'être signalés à nos lecteurs. Rédigés en une langue très simple, ils analysent l'assurance des pro-

fits et des frais généraux sous l'une ou l'autre forme. Ces assurances sont assez complexes. Aussi faut-il féliciter la *Guardian* d'avoir voulu communiquer à ses clients une analyse brève, mais bien faite qu'on attribue à son sous-directeur au Canada.

186

L'auteur a très bien résumé, semble-t-il, les aspects principaux de cette assurance. Il a indiqué les différences qui existent entre les *Use and Occupancy policies* et les *Profits policies* et il les a ramenées aux trois points suivants:

- 1° — différence dans le mode de calcul du montant d'assurance;
- 2° — différence dans la période d'indemnisation;
- 3° — différence dans la détermination de l'indemnité.

Cette étude sera utile à ceux qui traitent déjà ce genre d'assurance, aussi bien qu'à ceux qui, n'en faisant pas, désireraient ouvrir un nouveau champ d'action à leur activité.

Comme nous nous proposons d'offrir une analyse de ce genre à nos lecteurs, c'est avec plaisir que nous signalons ici celle de M. Bell.

